



**M. le comte de Rodern,**  
secrétaire d'Etat d'Alsace-Lorraine, profitera des vacances de Pâques pour faire un voyage d'orientation à travers l'Alsace. Jeudi il visitera Schlestadt, Sainte-Marie-aux-Mines, Ribeauvillé et Colmar; vendredi Munster, Guebwiller et Mulhouse; samedi, Huningue, Ferrette et Altkirch. Dimanche M. le comte de Rodern se rendra chez son père à Fribourg et le lundi suivant il rentrera à Strasbourg par Marolsheim, Villé et Rothau.

**Commerce on reçoit les soldats en Alsace-Lorraine.**  
Le général von Bredow, commandant la 42<sup>e</sup> division, a adressé des remerciements à la commune de Réchicourt pour le bon accueil fait aux soldats lors de manœuvres.

## LANDTAG

SECONDE CHAMBRE  
Les députés occasionnés par les sangliers.  
Discours prononcé par M. Pierson à la séance du 8 avril.

Messieurs, Depuis des années déjà nous demandons, malheureusement sans grand résultat, que des mesures énergiques soient prises pour arriver à réduire l'énorme dommage occasionné chaque année par les sangliers, dommage qui, sur certains points, notamment en Lorraine, prend les proportions d'une véritable calamité publique.

Il est, en effet, difficile de compter comme mesures énergiques, les circulaires que MM. les directeurs d'arrondissement adressent chaque année, à époques déterminées, aux fermiers de chasse, aussi bien à ceux qui remplissent complètement leur devoir qu'à ceux qui le négligent le plus, aussi bien à ceux qui n'ont point de sangliers sur leur territoire de chasse qu'à ceux qui sont notoirement connus pour négliger ce gibier à l'excès.

Comme il n'y a encore jusqu'ici aucun exemple d'une destruction de sangliers à coups de circulaires administratives, on comprendra que la mesure soit tenue pour insuffisante. Il se conçoit d'ailleurs que des circulaires d'un caractère aussi général émeuvent peu ceux qui les reçoivent et qu'ils ne leur prêtent pas beaucoup plus d'attention que nous n'en donnons nous-mêmes aux nombreux imprimés de toutes sortes qui nous arrivent quotidiennement.

Pour obtenir d'heureux résultats il faudrait agir plus directement et d'une manière mieux déterminée, et cela avec d'autant plus de raison que les sangliers sont actuellement rassemblés sur certains territoires de chasse que tout le monde connaît. Pour s'en convaincre il n'est pas besoin de longues recherches, il suffit de jeter les yeux sur une carte de notre pays, avec, en main, l'état des dommages par contrée. De cette façon il est excessivement facile de déterminer les territoires de chasse dont les propriétaires ne font pas le nécessaire pour la destruction de ce gibier. Ceci se comprend d'autant plus facilement que dans certains de ces districts de chasse les dommages se chiffrent par plus de 30,000 fr.

Je n'ignore pas qu'aujourd'hui, un peu pour les besoins de la cause, on raconte que cette année il y a eu tant et tant de sangliers tués. Ce n'est point, à mon avis, une preuve indiscutable que tous les chasseurs ont, sur ce point, fait complètement leur devoir, mais seulement que, malheureusement, les sangliers étaient beaucoup trop nombreux et le sont sûrement encore trop.

La mesure la plus efficace serait assurément si, conformément à la demande de notre collègue Rudolf, l'on donnait à des chasseurs loyaux et expérimentés, même au moyen d'un nouveau texte de loi, si c'est nécessaire, le droit de chasser le sanglier pendant un temps déterminé sur certains districts de chasse, aux lieux et places de propriétaires de chasse reconnus par trop négligents.

Il n'y a aucun doute qu'aussitôt que les mesures que désire mon ami Rudolf, et que nous réclamons depuis des années, seraient prises et appliquées judicieusement, les chasseurs négligents qui omettent actuellement de faire leur devoir s'empresseraient de chasser le sanglier et que très vite les sangliers seraient considérablement réduits.

Je sais qu'on reproche à la proposition de notre collègue d'insuffisamment respecter les droits des fermiers de chasse. Mais la loi qui leur a transmis les droits de chasse des propriétaires, droits sur lesquels ils veulent si jalousement, respecte-elle mieux que la proposition Rudolf les droits du propriétaire foncier? Non, assurément non!

Si l'on admet que dans un cas comme dans l'autre il y a expropriation, n'est-on pas en même temps obligé de reconnaître que l'expropriation que nous réclamons se justifie par l'ineffectivité des clauses du procès-verbal d'adjudication et par des raisons d'intérêt général, tandis que dans l'autre cas elle ne peut guère se réclamer que d'intérêts particuliers?

Les chasseurs ne devraient cependant pas oublier que les chasseurs leur ont été adjugés, non pour y faire de l'élevage de gibier, mais au contraire pour empêcher que celui-ci y pullule.

Il est aussi à considérer que ces chasses organisées isolément et sans méthode en vue de la destruction du sanglier ne donnent et ne peuvent donner que de maigres résultats. Pour être efficaces elles doivent être organisées méthodiquement et être renouvelées aussi souvent qu'il est nécessaire. Les jours de chasse devraient également être publiés, afin que les propriétaires des chasses environnantes puissent prendre de leur côté les mesures nécessaires pour contribuer à atteindre le but convoité.

Les chasseurs doivent se rejeter le gibier comme au jeu de balles les équipes font de la balle. Ainsi que les joueurs se renvoient la balle d'un camp dans l'autre, de même les chasseurs doivent se renvoyer les sangliers d'une chasse dans l'autre. Autrement le succès ne saurait s'obtenir que difficilement. Ce sont là les anciennes méthodes de chasse que l'on a trop oubliées et auxquelles il importe de revenir.

J'avoue que dans ces conditions le succès ne s'obtient pas sans peines et sans sacrifices. Mais c'est à qui affirme une chasse à sangliers doit savoir à quoi il s'engage. Il serait scandaleux et profondément immoral que la loi eût donné le droit de chasse sur les champs du petit propriétaire pour lui nuire et léser ses intérêts.

Le fermier de chasse consciencieux doit s'efforcer de sauvegarder sur son territoire de chasse les récoltes des propriétaires, comme ceux-ci pourraient le faire eux-mêmes. C'est une question de justice et d'équité, voire d'honnêteté. Il n'est plus admissible qu'au 20<sup>e</sup> siècle on puisse songer à faire revivre en fait de chasse les abus de l'ancien régime.

S'il devait en être autrement, il ne nous resterait plus qu'à abroger la loi de chasse actuelle qui, par l'introduction des méthodes de chasse allemandes, a fait du sanglier un gibier sédentaire et amené ainsi les énormes dégâts dont nous nous plaignons.

Du reste, si dans les prochaines législations de chasse le gouvernement ne se décidait pas à nous présenter un projet de loi susceptible de remédier efficacement à l'état de choses actuel nous nous verrions dans la nécessité d'apporter nous-mêmes un projet d'initiative privée pouvant enfin donner satisfaction aux intéressés.

Je vous prie, en conséquence, Messieurs, dans l'intérêt de notre agriculture d'accepter la motion de notre collègue Rudolf, et j'adresse en même temps au gouvernement la plus instante prière de faire le nécessaire pour, dans la mesure du possible, écarter de la Lorraine la désolante plaie actuelle du sanglier.

**Calendrier.** — Aujourd'hui, samedi 11 avril, cent-unième jour de l'année. — Lever du soleil: 5 h 20; coucher: 6 h 44.

Lune: Dernier quartier le 17 avril.  
Fête du jour. — Saint Léon, p.

### IL Y A CENT ANS

**11 avril 1814.** — Une grande partie de la population de Metz se porta dans l'île du Ban-Saint-Martin et monta jusqu'au télégraphe du mont Saint-Quentin. On dansa toute la journée comme on le faisait d'habitude tous les ans. Il y avait d'ailleurs longtemps qu'on ne pouvait s'éloigner de la place, dans la crainte d'être fait prisonnier.

— **12 avril 1814.** — La garde nationale de Metz, d'après les actes du Sénat et la proclamation du gouvernement provisoire, déclare qu'elle y adhère et qu'elle partage les vœux de la Nation pour le rétablissement de la race de saint Louis sur le trône de France dans la personne de Louis XVIII.

(suivent les signatures.)

Le baron Marchant, maire de Metz, publie une proclamation aux habitants faisant connaître l'abdication de l'empereur et les prépare au retour des Bourbons.

**Ephémérides lorraines.** — 13 avril 1778. — Mort du général autrichien, comte Viard, né à Bitché en 1655, où son père était commandant pour le duc de Lorraine.

**La température.** — Une profonde dépression persiste sur le nord et l'ouest de l'Europe. Le vent est fort d'entre Ouest et Sud au Pas de Calais.

La température s'est relevée sur nos régions; elle a baissé dans le centre et le sud-est du continent. Hier matin, le thermomètre marquait: — 5° à Arkan-geles, — 1° à Moscou, 0° à Lyon et à Berlin, 4° à Paris et à Brest, 11° à Toulouse, 10° à Alger et à Palerme.

Le temps va rester assez doux.

### BULLETIN METEOROLOGIQUE

(Observations faites par M. REMOISENET, à Metz)

	BAROMETRE A 0	THERMOMETRE	VENT	TEMPS
10 avril à 4 h. soir	743.0	+12.5	S	Pluv.
11 avril à 8 h. matin	742.4	+11.	S	Beau

Thermomètre. — Maximum du jour: +13.0; Minimum aujourd'hui: +9.0

## CHRONIQUE MESSINE

### La Semaine Sainte

touché à sa fin. Elle a été marquée par un temps maussade. Mais après une forte averse tombée hier Vendredi-Saint, le temps semble s'être mis au beau. Les offices du Jeudi-Saint et du Vendredi-Saint ont été suivis dans toutes les églises avec recueillement par une assistance nombreuse. Beaucoup de monde aussi à la Cathédrale aux sermons donnés le soir en présence de Mgr l'Evêque par M. le chanoine Finot et qui ont été suivis du chant du *Stabat Mater*. Pendant la journée de jeudi, les fidèles ont visité les églises et les chapelles selon la tradition. Partout, les autels où était exposé le Saint-Sacrement, étaient ornés avec un soin pieux et un goût délicat.

### Elections au Conseil municipal.

Le bureau de la Maire, chambre n° 3, où est déposée la liste électorale, sera ouvert le dimanche et le lundi de Pâques, de 10 heures à midi, et accessible aux électeurs, qui voudront en prendre connaissance.

### La foire.

Nous attirons l'attention des intéressés sur l'annonce relative à l'adjudication du débit sur la foire; elle est fixée au mercredi 15 avril, à 3 heures.

### Avis.

Les états de répartition du revenu de la chasse en 1913, pour les anciennes communes de Plantières-Queuleu et Devant-les-Ponts sont déposés à la Mairie, chambre n° 9b, où l'on peut en prendre connaissance.

Les propriétaires intéressés peuvent toucher à la caisse municipale les sommes qui leur reviennent.

### Dégustation de vins.

Ces jours derniers a eu lieu à la Présidence du département une intéressante dégustation de vins lorrains, dans le but de faire une belle sélection des crus indigènes devant être présentés à la halle de dégustation à l'Exposition de la Société allemande d'agriculture qui se tiendra à Hanovre du 18 au 23 juin.

Une commission avait été nommée spécialement cette année pour la dégustation des vins lorrains qui a « travaillé » sous la présidence du préfet de la Lorraine et du directeur de l'arrondissement de Metz. Le choix de la commission est tombé sur:

les vins blancs 1911 de MM. Fromholt-Person, à Sierck; Perrin à Monneren, et du château de Scy;  
les clairs 1911 de MM. Palseur, à Corny, et Guépratte, à Ancy;  
les vins gris 1911, de MM. Fabri-Butin, à Ars, et Palseur, à Corny;  
les vins rouges du Château de Scy; de MM. Lamy, à Vic; Guépratte, à Ancy, et Maurice, à Novéant.

Comme vins de choix: les vins rouges 1913 de MM. Antoine, à Jouy-aux-Arches, et Blattmann, à Plappeville.

Cette année les vins lorrains seront largement représentés à Hanovre et sauront sans doute attirer des acheteurs dans notre pays.

L'an prochain nous aurons à Metz une exposition agricole des différents comices d'arrondissement et à la halle de dégustation érigée à cet effet les amateurs auront l'occasion d'apprécier nos vins sur place. Les producteurs qui voudraient présenter leurs vins sont priés de se mettre en relations sans tarder avec M. Rammer, maire à Scy.

### Communication de la Chambre de commerce.

Les examens en vue d'obtenir le brevet de capacité en sténographie auront lieu le mercredi 29 avril devant la commission du bureau d'examen sténographique de la Chambre de commerce.

Les demandes d'admission sont à présenter par écrit au secrétariat de la Chambre de com-

merce. Les candidats devront indiquer le nombre des syllabes écrites à la minute qu'ils voudront sténographier et le système de sténographie. Le règlement d'examen peut être consulté au secrétariat de la Chambre, rue Nexi-rue 20. Les personnes qui en feront la demande recevront un exemplaire du règlement en question.

### Récompense.

L'administration des chemins de fer promet une récompense de 300 M à la personne qui découvrirait ou ferait découvrir les voleurs qui, dans la nuit du 5 mars, ont cambriolé la gare de Hagondange, et ceux qui, les nuits du 10 et du 21 mars, ont cambriolé la gare d'Amanvillers.

### Voirie.

Pour cause d'exécution de travaux de voirie, la rue aux Ours sera fermée à la circulation du 14 au 18 avril pour voitures, cavaliers et troupes en marche.

**Modification à la loi sur les hypothèques proposée par la Diète des villes d'Allemagne.**

Le comité de la Diète des villes d'Allemagne a adressé aux ressorts de l'Empire une pétition tendant à modifier la loi sur les hypothèques. En voici l'exposé:

Les circonstances difficiles dans lesquelles se trouve actuellement le crédit foncier dans tout l'Empire d'Allemagne, ont occasionné dans bien des milieux un examen approfondi de la question. Cet examen a démontré que certaines particularités du droit hypothécaire en vigueur aggravent d'une manière fort sensible la détresse du crédit foncier. Les villes allemandes ont un intérêt puissant à y remédier, attendu que ce sont particulièrement les propriétaires d'immeubles des villes qui sont atteints par les difficultés dans lesquelles se débat le crédit foncier.

Il s'agit surtout de deux catégories de prescriptions légales qui demandent à être modifiées. D'une part, le droit des créanciers hypothécaires (créanciers fonciers) sur les revenus de l'immeuble, les loyers, n'est pas suffisamment assuré; ce point intéresse aussi bien les créanciers de la première hypothèque que ceux de la deuxième, quoique pratiquement l'intérêt de ces derniers l'emporte sur celui des autres. D'autre part, en cas de vente forcée, la législation en vigueur impose à l'adjudicataire des charges de droit privé et public tellement lourdes que l'acquisition de l'immeuble est souvent rendue impossible; une réforme est nécessaire dans cette partie pour sauvegarder les intérêts des créanciers de deuxième hypothèque.

La pétition en question est motivée d'une façon détaillée et renferme des propositions précises en vue des modifications à apporter aux dispositions légales. Il s'agit particulièrement du changement des §§ 40 et 57 de la loi sur les ventes forcées, du § 1124 du Code civil et de l'article 11 du tarif de la loi d'Empire sur le timbre.

### Musées municipaux.

**Musée principal, rue de la Bibliothèque.** Le dimanche de Pâques ce Musée ne sera gracieusement ouvert au public que de 11 heures à 1 heure, le lundi de Pâques, par contre, de 2 à 4 heures.

**Collections à la Porte des Allemands.** Heures d'ouverture: le lundi de Pâques (au lieu du dimanche de Pâques) de 10 heures à midi. Entrée gratuite.

**Le Musée d'art au Jardin Botanique** sera réouvert au public à partir du 1<sup>er</sup> dimanche après Pâques, 19 avril, de 3 à 5 heures de l'après-midi.

### Enfant noyé.

Jeudi après-midi, le fils unique, âgé de 10 ans, d'une famille d'ouvriers, demeurant rue du Champé, 43, jouait au bord de la Scille, vis-à-vis de la tour des Sorcières, avec des petits camarades. Enlevant ses souliers et ses bas, le jeune imprudent s'aventura dans la rivière dont le courant, assez fort en ce moment, l'emporta rapidement. Au lieu d'appeler au secours de son camarade, les enfants prirent la fuite, et le soir seulement, la police mise au courant, organisa des recherches avec un chien de police qui traversa la Scille plusieurs fois sans rien retrouver. On suppose que le corps aura été classé dans la Moselle.

### Suicide.

Dans la soirée de jeudi, un jeune homme de 16 ans, apprenti dans un magasin de la rue Serpenoise, avait été surpris au moment où il avait volé différents objets. Redoutant d'être renvoyé, il descendit dans la cave. Quelque temps après on le trouva pendu. La mort avait fait son œuvre. Tous les efforts pour le ramener à la vie ont été inutiles. Les pompiers du poste ont transporté le corps au domicile des parents.

### Cambriolage.

La nuit dernière, des voleurs ont pénétré dans le magasin Fischer-Pasquay, à l'angle des rues Serpenoise et Bonne-Ruelle, après avoir enlevé la grille placée devant la porte. Huit ou dix marteaux à peine sont tombés entre les mains des voleurs. On ne sait au juste quand le vol a été commis ou si des marchandises ont été enlevées. On n'a aucune trace des voleurs.

### Sport.

L'équipe du Club athlétique du XIV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui jouera demain contre l'Union sportive messine, vient d'arriver à Metz au grand complet. C'est l'équipe qui vient de battre les champions de France par 6 à 1 que nous verrons aux prises contre nos joueurs messins; espérons que ceux-ci s'en tiennent tout à leur honneur. Le match commencera à 3 heures très précises sur le terrain de la rue Hoehlenhoel et se jouera par n'importe quel temps. En cas de pluie, la grande tribune couverte rendra d'excellents services aux spectateurs. Espérons voir la grande foule venir applaudir les efforts des deux adversaires et prouver ainsi que les Messins savent gré à l'Union sportive messine qui ne recule devant aucun sacrifice pour présenter du beau sport à ses membres et nombreux amis. Les voitures du tramway arrêteront près de la place des sports.

**Organisation des femmes-artistes en Lorraine.**

On nous communique: La pierre fondamentale de l'organisation des femmes-artistes a été posée ces jours derniers en Lorraine également. Répondant à une invitation de la section de Metz de la Chambre des artisans, les tailleuses, modistes et coiffeuses du département de la Lorraine qui s'étaient soumise aux épreuves de l'examen de maîtrise en 1913 s'étaient réunies dimanche dernier à l'hôtel des arts et métiers où on devait leur remettre leur diplôme d'une manière officielle. M. Gerbes, le sympathique président de la section de la Chambre des artisans, avait invité à cette petite fête M. Bogner, président de la commission d'examen, ainsi que les dames faisant fonction de membres des différentes commissions d'examen. Etaient en outre présents: M. Boulier, secrétaire, et M. Stehly, contrôleur de la Chambre des artisans.

Dans un discours bien senti, M. Gerbes démontra toute l'importance de l'examen de maîtrise et du diplôme qui le couronne et engagea les dames présentes à donner une place d'honneur à ce diplôme dans leur demeure. Après avoir rappelé qu'il était pour la première fois que des examens de cette sorte avaient eu lieu à Metz l'automne dernier, il les exhorta à ne pas croire que maintenant le but de ces examens était atteint, notamment pour le relèvement des branches de métier en question. Les femmes-artistes doivent au contraire se grouper et rechercher en commun dans des réunions spéciales les moyens propres à relever leur métier et à en extirper les abus.

Il donna ensuite la parole à M. Boulier, secrétaire de la Chambre des artisans, qui s'étendit sur les avantages de l'organisation du métier et recommanda la fondation d'une association des dames présentes. Après que M. Bogner, président de la commission d'examen, et M. Stehly, contrôleur, eurent encore pris la parole sur le même sujet, les tailleuses et modistes présentes décidèrent immédiatement la fondation d'une association et s'engagèrent par leur signature à en faire partie. Après les examens qui doivent avoir lieu incessamment, cette association doit être consolidée et étendue à toute la Lorraine. En attendant les coiffeuses demanderont leur admission dans la corporation des coiffeurs de Metz.

Si l'on considère que par suite des conditions spéciales de notre département et surtout à cause des deux langues qui y sont employées, l'organisation se heurte à des obstacles sérieux, on peut être satisfait de ce résultat pour le moment. Pour toute personne non prévenue, il est clair que l'organisation des femmes-artistes ne pouvait pas prendre racine en Lorraine aussitôt qu'en Alsace.

### L'Association départementale de la Jeunesse.

La Direction d'arrondissement communique ce qui suit:

Lundi, le 30 mars courant, le mouvement en faveur de la jeunesse a fait un grand pas en avant en constituant l'Association départementale de la Lorraine» comme section de l'Association centrale d'Alsace-Lorraine» qui a pour but de cultiver la jeunesse.

Sur l'invitation de M. de Loper, directeur d'arrondissement et conseiller intime du gouvernement, dans sa qualité de suppléant de M. le Statthalter dans le comité de l'Association pour le département de la Lorraine, des délégués de toutes les associations lorraines, qui ont pris à tâche de conserver et d'aider à conserver la santé corporelle et morale de la jeunesse croissante, s'étaient rassemblés dans la petite salle du Bürgerhaus.

Après un discours cordial de bienvenue, M. de Loper démontra en quelques mots le but et les tendances de la nouvelle association et fit ressortir la nécessité d'un travail strict et commun des indigènes et des immigrés, sans distinction législative. Ensuite fut établi le nombre de voix revenant à chaque société selon le nombre de ses membres et il s'en suivit que les délégués des sociétés et associations suivantes étaient représentés:

- 1<sup>o</sup> L'Association diocésaine des Sociétés de jeunesse catholiques avec 99 sociétés par M. le chanoine Dr Louis et M. l'abbé Saget, secrétaire général, avec 30 voix;
- 2<sup>o</sup> Association centrale d'Alsace-Lorraine des Sociétés de gymnastique avec 44 sociétés par M. Schneider, ingénieur à Romblas et M. Radebold, capitaine de fortification à Thionville, 20 voix;
- 3<sup>o</sup> La ligue allemande des vélocipédistes avec 8 sociétés, par M. Moser, conducteur d'équipages à Metz, et M. Wagner, comptable à Romblas, 8 voix;
- 4<sup>o</sup> La ligue de la jeunesse évangélique, avec 3 sociétés, 3 voix;
- 5<sup>o</sup> L'Association allemande de natation, avec 2 sociétés, par M. Fuchs, machiniste à Metz, 2 voix;
- 6<sup>o</sup> Société de natation de Sarreguemines, par M. le Dr Bruns, vétérinaire d'arrondissement à Sarreguemines, 1 voix;
- 7<sup>o</sup> Société messine de sport, par M. Hirtz de l'école réale à Metz, 1 voix;
- 8<sup>o</sup> L'association d'anciens militaires à Novéant, par M. de Einem, 1 voix;
- 9<sup>o</sup> La Société thionvilloise de jeu de ballon par M. Hosenmann, vétérinaire d'arrondissement.

Mais il y a déjà aussi beaucoup de communes et de particuliers qui se sont joints à l'association départementale et qui ont en partie payé des cotisations importantes, une preuve que le mouvement en faveur de la jeunesse trouve de plus en plus grande appréciation.

L'élection des membres du comité eut le résultat suivant:

- Furent élus:
- M. de Loper, conseiller intime du gouvernement, président;
  - M. Kempf, général de brigade en disponibilité, vice-président;
  - M. Hirtz, professeur à l'école réale, premier secrétaire;
  - M. l'abbé Saget, secrétaire général, premier trésorier;
  - M. Wagner, comptable à Romblas, deuxième secrétaire;
  - M. Wasche, employé à la direction d'arrondissement, deuxième trésorier.
- Assesseurs: M. le chanoine Dr Louis à Metz; M. Schneider, ingénieur à Romblas; M. le baron de Seckendorff à Metz-Queuleu; M. Moser, conducteur d'équipages à Metz; M. le Dr Bruns, vétérinaire d'arrondissement à Sarreguemines; M. Fuchs, machiniste à Metz; M. l'abbé Thirot, curé à Servigny près Ste-Barbe; M. Stricker, pasteur à Metz; M. Hosenmann, vétérinaire d'arrondissement à Thionville; M. Radebold, capitaine de fortification à Thionville.
- La manière de laquelle le comité a été constitué prouve la bonne volonté des différentes Sociétés à travailler unanimement.

Font partie de l'Association centrale les délégués suivants de l'Association départementale: M. l'abbé Saget, secrétaire général; M. Schneider, ingénieur; M. le baron de Seckendorff, capitaine; M. Hirtz, professeur. Le président clôture l'assemblée en exprimant le désir qu'un grand nombre de particuliers, de communes et de corporations veuillent bien devenir membres de l'Association départementale et que l'œuvre créée soit encouragée de toute part pour la prospérité et le bonheur de la jeunesse lorraine.

### Pharmacies.

Les pharmacies suivantes seront seules ouvertes demain toute la journée, les autres jusqu'à midi seulement:

- Pharmacie Ferber, place de Chambre;
- Pharmacie du Laurier, Alfred Lévy, place Saint-Jacques, 12;
- Pharmacie Saint-Louis, Masius, 12, place Saint-Louis;
- Pharmacie du Dôme, Joseph Stahl, place de la Cathédrale, 3;
- Pharmacie de la Gare, Wollb, boulevard Empereur-Guillaume, 28;
- ainsi que les pharmacies du Sablon et de Montigny.

— Les pharmacies suivantes seront seules ouvertes lundi toute la journée, les autres jusqu'à midi seulement:

- Pharmacie Saint-Vincent, Pauly, rue du Pont-Saint-Georges, 29;
- Pharmacie Corhumel, Dorr, rue Serpenoise, 32;
- Pharmacie Dr Jochem, rue des Allemands, 36;
- Pharmacie de l'Aigle, Léonce Lévy, rue du Palais, 8;
- Pharmacie Meuschel, rue du Pont-des-Morts, 20;
- ainsi que les pharmacies du Sablon et de Montigny.

## Chronique des Tribunaux

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 8 avril.

Inculpé d'attentat aux mœurs — § 175 du code pénal — le nommé Guillaume Schalte, âgé de 38 ans, mineur à Aumetz, encourt sept mois de prison, dont à déduire un mois de détention préventive. Jugé à huis-clos.

Pour avoir tenté de se soustraire au service militaire, le sieur Frédéric-Auguste Steingrobe, âgé de 19 ans, en dernier lieu à Hanovre, est condamné à un mois d'emprisonnement. Vu ses bons antécédents, sa jeunesse, ses aveux et son repentir sincère, le tribunal lui tint compte de deux semaines de prévention.

Le 12 novembre 1913, le nommé Jean-Frédéric Heim, âgé de 24 ans, chauffeur à Audun-le-Tiche, pénétra par escalade dans la chambre à coucher du domestique Huppertz à Audun-le-Tiche et enleva une partie des habits de ce dernier ainsi que deux montres. Il est récidiviste. Condamné à deux ans et six mois de prison, il est déclaré en outre déchu de ses droits civiques pour une durée de cinq ans.

Mécontent de ce que sa femme, à laquelle il avait permis, au carnaval, de sortir jusqu'à une certaine heure de la soirée, rentra seulement le matin à la maison, le serrurier Léon-Joseph Weber, 23 ans, demeurant à Metz, se laissa aller à des voies de fait envers elle; il la frappa d'une canne à la tête et lorsqu'elle voulut fuir, il lui tira quatre coups de revolver, dont deux portèrent. Les blessures n'ont pas eu de conséquences fâcheuses, mais bien que la femme soit rétablie, une balle n'a pu encore être extraite. Weber encourt pour port d'arme prohibée et coups et blessures un an et demi d'emprisonnement.

Le 24 février 1914, jour du Mardi-Gras, le mineur César Cambrier, âgé de 24 ans, demeurant à Hettange-Grande, porta, sans raison aucune, au mineur Fissat, un coup de couteau, lui perforant le poumon droit et lui occasionnant de la sorte une blessure en soi mortelle. Fissat a pu être ramené à la santé, toutefois, d'après l'avis d'un médecin-expert, il devra toujours prendre de grandes précautions, s'il ne veut pas craindre des complications sérieuses. Un emprisonnement de quatre ans est jugé pénalement suffisant.

## NOUVELLES REGIONALES

**Ancy-sur-Moselle. — (Concert.)** On nous écrit:

La Société de musique l'Union» donnera son quatrième et dernier concert de la saison le jour de Pâques à 8 h. 1/2 du soir dans la grande salle de Mme Veue Humbert.

A cette occasion les jeunes acteurs feront tous leurs efforts pour satisfaire les nombreux habitués qui les ont déjà si chaleureusement applaudis pendant l'hiver.

**Thionville. — (Marchés.)** En raison des jours de fête, le prochain marché aux bestiaux n'aura pas lieu le mardi mais le mercredi de Pâques.

**Hayinge. — (Accident mortel.)** L'ouvrier Scholer, de Schrémmange, qui a eu les deux jambes coupées à l'usine, est mort des suites de l'accident. Il était âgé de 52 ans et laissait une veuve avec trois enfants.

**Florange. — (Récompense.)** Mlle Marie Cernmont, au service de M. le baron de G. ran au château de Bettange, près de Florange, a reçu une médaille en argent et un fauteuil en récompense de 36 ans de loyaux services.

**Knutange. — (Accident mortel.)** Mercredi matin à 11 h. 1/2, nous écrivions, plusieurs ouvriers moutiers de l'usine de la Paix étaient occupés à déplacer des châssis pour le moulage d'une grosse pièce; un des châssis pesant plus de 2000 kilos vint à glisser et tomba sur un ouvrier nommé Charles Cailloux; il eut la poitrine enfoncée et est mort quelques minutes après.

La victime est âgée de 32 ans et laisse une veuve avec un enfant; la famille est native de Knutange et fort estimée de tous.

**Hettange Grande. — (Médaille de 1870.)** M. J.-P. Feyter, ancien garde mobile en 1870, vient de recevoir du gouvernement français la médaille commémorative de 1870.

**Bionville. — (Nécrologie.)** On nous écrit, le 10 avril:

Hier, Jeudi-Saint, est mort à Bionville, M. Dozy, maire de la commune depuis un quart de siècle environ.

Homme d'une grande foi, attaché aux bonnes traditions passées, caractère intègre, honnête, loyal, il a su maintenir la paix et faire prospérer la commune. Sous son administration, on a construit, dans les conditions les plus favorables, un nouveau clocher baptisé trois cloches, rehaussé l'église, renouvelé complètement et développé une conduite d'eau dans les deux sections, fait un nouveau cimetière, etc., etc.

Sans fréquenter beaucoup la société, il a su se concilier l'estime et le respect de tous et il laisse à sa famille un nom très honorable dans tout le pays. R. I. P.

**Sarralbe. — Un incendie** a détruit, mercredi matin, le corps de logis et les écuries du cultivateur Jacques Jansen à Rech; le bétail et une partie du mobilier ont pu être sauvés. Les dégâts sont couverts en partie seulement par l'assurance.

— (Pêche.) La location des lots de pêche a rapporté, cette année, au lieu de 50 ou 60 M comme à l'ordinaire, la somme de 120 M. Si on y ajoute les frais d'exploitation, on verra que les poissons de la Sarre seront chers cette année.

**Sarreguemines. — La commission de l'hôpital,** dans sa dernière séance, a repoussé une motion demandant la nomination comme médecins en chef des médecins actuels de l'hôpital.

— (Banditisme.) Mercredi soir vers 3 heures, une femme de Woustviller entrant chez elle avec son enfant de trois ans, fut accostée, à la sortie de Sarreguemines, par un jeune individu d'environ 20 ans qui lui demanda son argent. Non content des 30 plennigs qui constituaient tout l'argent de la pauvre femme, le bandit se jeta sur elle, la terrassa, mais fut mis en fuite par un cycliste qui rentra sur les entrefaites.

**Folking. — (Chute grave.)** Le jeune Philippe Welter, qui voulait faire des réparations à une cheminée, mercredi dernier, fit une chute, d'abord sur un toit voisin, puis de là sur le sol; M. le Dr Berster, de Forbach, a ordonné le transfert du jeune homme, très grièvement blessé, à l'hôpital.